

dique pour rédiger les articles constituant la matière du journal.

4. Commentateur

Personne engagée sur une base contractuelle par une organisation de radio ou de télévision pour décrire ou commenter oralement un événement, ou s'entretenir avec quelqu'un en direct ou en différé sur les ondes de cette organisation.

5. Equipes d'actualités filmées ou télévisées

Equipe composée d'une à quatre personnes (caméraman, preneur de son, technicien éclairagiste, producteur), employée ou engagée par une agence d'actualité filmée ou télévisée, dont le rôle est de fournir aux organes d'informations filmées ou télévisées le matériel d'information dont elles ont besoin.

6. Personnel auxiliaire

Personne étrangère à la presse, mais dont la présence est indispensable sur le terrain ou dans les tribunes pour le travail des télévisions: cableurs, machinistes, preneurs de son, assistants, messagers.

7. Personnel de soutien

Personne étrangère à la presse, mais dont l'existence est indispensable à son travail; secrétaires, chauffeurs, messagers, électriciens, machinistes... Sa présence est nécessaire en certains lieux - centre de presse, bureaux réservés à la presse, studios, laboratoires, etc..., mais pas dans les tribunes ou sur les terrains des lieux de compétition.

8. Photographe

Personne dont le métier est de prendre des photographies destinées à l'usage de la presse ou de publications diverses.

9. Pigiste

Journaliste de bon aloi collaborant librement avec le ou les journaux de son choix, auxquels il fournit des articles.

Lettres d'identification et quotas pour chaque catégorie

		Jeux JO d'hiver	
1. <i>Journalistes d'agence.</i>			
— cinq agences internationales reconnues	EI	150	100
— autres agences de presse	EA	200	70
2. <i>Personnel d'agence</i>	EAT	250	130
3. <i>Journalistes - presse quotidienne et périodique</i>	EE	2400	900
4. <i>Commentateurs</i>	EC	800	300
5. <i>Equipes d'actualités filmées ou télévisées</i>	EF	100	50
6. <i>Personnel auxiliaire</i>	ES	1500	1200
7. <i>Personnel de soutien</i>	ET	1900	1500
8. <i>Photographes (y compris les photographes d'agences et de pool)</i>	EP	400	200
9. <i>Pigistes</i>	EE	100	50
		7800	4500